

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7394 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : M. MOUTI

Souad

M9365

Date de naissance :

Adresse :

Tél. 0658573246

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10/06/2022

Nom et prénom du malade : MOUTI Souad Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection

Dr. Souad

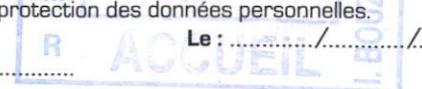
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06.27	S + K10	6000		 Dr. J. A. M. Ophtalmologiste Clinique de Casablanca des Papillons Oasis - Casablanca 71 (S.G) - Fax: 0522 23 11 15 091140186

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	135	135

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Optique Mitte Pour Cent Optométriste & Opticien T. 025 Centre - Ville Bd. Agdal Casablanca	10/01/2022					410 DA

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000	B 35533411		Montants des soins
		G 11433553		Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



صيدلية أم الربيع

PHARMACIE OUM ERRABII

49 Bd Oued Oum Errabii

Hay Hassani Casablanca

Tél. 022.90.88.72

FACTURE N° 04108

V/C N° :

Client :

Casablanca, le :

Mouloud Bach

10/10/22
2022

Quantité	DESIGNATION	P.U.	TOTAL
1	Combi Migraine 100 mg	27,70	27,70
1	100 mg	27,70	27,70

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

6 118001 090280



27,70

PHARMACIE OUM ERRABII

Dr. Adnane BIDAH

49: Boulevard OUM-ERRABII HAY HASSANI
EL OULFA - CASABLANCA Tel. 05 22 90 88 72



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT1904162657

Casablanca le :
10 juin 2022

MOUTI SOUAD

135,00 X
EOLE DUAL



135,00 X 2
1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

PHARMACIE OUM ERRABII
Dr. Adriane BIDAH
49 Boulevard OUM ERRABII HAY HASSANI
EL OULFA, CASABLANCA Tel. 0522.90.88.71

24, Bis Avenue Stendhal - Cite Plateau
Pharmacie
CITE PLATEAU
Tel. 0522.25.05.71

Dr. J. ZAHIA
Ophtalmologue
Ophtalmo Clinique - Casablanca
13, Rue des Papillons Oasis - Casablanca
Tel. 0522.25.71.71 (LG) - Fax : 0522.25.11.15
INPE : 091140186

PPC: 135,00

LOT E03 21
10/2024

PPC: 135,00

LOT E04 21
10/2024

PPC: 135,00

LOT E03 21
10/2024

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057



Casablanca le : 10.06.2022

BON DE REGLEMENT

Reçu de

M. MOUTI Souad

La somme de : Quatre cent Dhs
400.00Dhs

Pour : Consultation+k10 fond d'œil

Cachet et signature

Dr J. ZAIM
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma
RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057



PT1904162657

Casablanca le :
10 juin 2022

MOUTI SOUAD

Monture + verres correcteurs progressifs

Organiques Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 1.25 (- 0.50 à 95°)

$OG = +1.50$ (-0.50 à 110°)

VP : ODG = Add : + 2.75

Optique Mille Pour Cent
Optométriste & Opticien
N° 425 Centre-Ville Bd. Anglais
Cochlmann

Dr J. ZAIM
Ophthalmologiste
Ophthalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Casab - Casa
Tel : 0522 23 171 (SLG) - Fax : 0522 23 1115
INPE : 091 140 186

Urgence 24/24



OPTIQUE 1000%

Opticien - Optométriste

Facture

N° 003457

Date : 15.10.61.2 = 22

Mr : M. BOUT SAWA

Docteur: J. ZAIM

Type des Verres : PROGRESSIF. ORMA AR
BLEU

Monture : 11.00

* Vision de Lion :

OD	Axe	96°	Cyl	-2.62	Sph	+1.25	16.00
----	-----	-----	-----	-------	-----	-------	-------

OG	Axe	110°	Cyl	-2.62	Sph	+1.62	15.00
----	-----	------	-----	-------	-----	-------	-------

* Vision de Prés :

OD	Axe		Cyl		Sph		
----	-----	--	-----	--	-----	--	--

OG	Axe		Cyl		Sph		
----	-----	--	-----	--	-----	--	--

Add : +2.75

Montant : 41.00

QUATRE MILLE CENT DINARS

N°425 Centre-Ville Bd Anglais - Casablanca

ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - RC : 242426

T.P : 023451 - Patente : 30057211

Optique Mille Pour Cent
Optométriste & Opticien
N°425 Centre-Ville Bd. Anglais
Casablanca